



VENTES D'ARMES ET CARGOS SAOUDIENS : LA FRANCE FACE À SES CONTRADICTIONS

TEXTE ELIAS GEOFFROY, responsable Programme et plaidoyer Afrique du Nord et Moyen-Orient à l'ACAT / PHOTO SHIPFAX / MAC MACKAY

Alors qu'un plan de paix des Nations-unies peine à avancer, notre pays continue d'exporter des armes vers les États de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Pour l'ACAT et ses partenaires, il est plus que jamais important de bloquer les cargos saoudiens qui viennent récupérer des armes en France.

Le jeudi 6 février 2020, le cargo *Bahri Yanbu* (photo) pénètre dans le port de Cherbourg et vient s'amarrer au quai des Flamands peu avant 17 heures. Malgré une forte mobilisation (ONG de défense des droits humains, organisations politiques, syndicats...), les autorités françaises ne se sont cette fois-ci pas laissées dépasser lors de l'arrivée de ce navire saoudien : cordon de police sur les quais, commandos marine sur des canots pneumatiques... Un référé était dans le même temps déposé par l'ACAT et six autres ONG pour empêcher le transit du cargo saoudien par Cherbourg, en raison de sa cargaison d'armes et de celles qu'il viendrait charger à son bord. Malgré ces efforts combinés, le chargement a pu se faire à l'abri des regards, une illustration de la position française sur la question des ventes d'armes où l'opacité et les déclarations de principe sans engagement réel demeurent la règle.

DES CHARGEMENTS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

En mai 2019, le *Bahri Yanbu* et le *Bahri Tabuk* s'étaient présentés devant les ports du Havre pour le premier et de Fos-sur-Mer pour le second. Le premier avait tout simplement renoncé à accoster, tandis que le second avait pu effectuer son chargement, sous le regard vigilant des syndicats des dockers s'assurant qu'aucun équipement militaire n'en faisait partie. Dans les deux cas, c'est la mobilisation et le dépôt de référés qui avaient permis de faire pression et d'empêcher le chargement d'armes françaises à destination de l'Arabie saoudite, actuellement impliquée dans un conflit au Yémen où la population civile est la première victime. Il y a, en effet, un risque sérieux que des armes françaises aient pu servir à commettre des crimes de guerre à l'encontre de la population civile. Craintes qui ont été confirmées par une note de la direction des renseignements militaires révélée par le site d'investigation Disclose en avril 2019.

DES TRAITÉS BAFOUÉS

Si jusqu'à présent les référés déposés pour empêcher le chargement d'armes ont toujours été rejetés, la victoire devant la justice n'est pas le seul objectif lorsque l'on s'engage dans un contentieux stratégique (voir *Humains* n° 16, « Le Contentieux au service des droits humains »). Il s'agit déjà de rappeler les engagements de la France sur le sujet aux niveaux européen et international. L'action de la France est encadrée par la position commune 2008/944/PESC du Conseil de l'Union européenne et par le traité sur le commerce des armes (TCA). Ils ont en commun d'interdire l'exportation de matériels militaires lorsqu'il existe un risque prépondérant ou clair qu'ils soient utilisés pour commettre ou faciliter des violations graves du droit international humanitaire et des droits humains. L'ACAT a démontré, à travers une étude juridique, que les exportations d'armes françaises vers l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ne sont pas conformes aux engagements précités. Ces deux pays importateurs sont, en effet, impliqués dans le conflit au Yémen où plusieurs crimes de guerre ont potentiellement été commis, estime l'ONU, notamment par les deux États mentionnés. Si l'ACAT rappelle ainsi les engagements de la France, c'est pour mieux en souligner les manquements, en braquant les projecteurs sur ce sujet où l'exécutif s'obstine à maintenir une opacité quasi totale. Ce sujet demeure, dans la tradition de la V^e République, une prérogative quasi discrétionnaire du président accompagné des ministres concernés : les licences d'exportations d'armes sont décidées par une commission interministérielle, la CIEEMG*, présidée par le Premier ministre. Du fonctionnement de cette commission et de ses décisions, nous ne connaissons quasiment rien, puisque seules des données générales et peu précises sont communiquées chaque année au Parlement. Ainsi, la question ne sort pas du cercle fermé de l'exécutif et bénéficie

du secret-défense, ce qui lui assure le statut de trou noir dans la catégorie des informations publiées.

VENTE D'ARMES, UN DÉBAT PUBLIC INDISPENSABLE

La question des ventes d'armes est pourtant un sujet politique de la plus haute importance car elle a un impact décisif sur la vie de millions de personnes, notamment les civils régulièrement ciblés pendant les conflits armés, comme en témoigne la guerre au Yémen. La mobilisation autour du passage de ces cargos permet ainsi de médiatiser cette question pour toucher une audience plus large. En sensibilisant de la sorte l'opinion publique, l'ACAT et ses partenaires cherchent à alerter les citoyens et à imposer cette question comme un véritable sujet de débat public qui ne soit plus uniquement discuté secrètement derrière les portes fermées de l'exécutif.

UN CONTRÔLE PARLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

L'une des manières de sortir ce sujet des seules mains de l'exécutif consiste à renforcer le rôle du Parlement, qui, pour le moment, n'exerce aucun contrôle en la matière. Il prend simplement connaissance du rapport sur les exportations d'armes françaises qui lui est fourni par le ministère des Armées et auditionne à huis clos le ministre de tutelle. En matière de contrôle parlementaire, la France est en retard par rapport à ses voisins européens. Suite au travail de plaidoyer de l'ACAT et de ses partenaires, une mission d'information de l'Assemblée nationale sur le contrôle des exportations d'armement a été lancée début 2019 et devrait rendre son rapport avant la fin de cette année. Les mobilisations autour des cargos saoudiens permettent ainsi de rappeler nos demandes sur la mise en place d'un réel contrôle parlementaire pérenne et efficace.

FAIRE PRÉVALOIR LE DROIT SUR LA RAISON D'ÉTAT

La justice administrative, qui semble pour le moment ne pas vouloir s'exprimer sur le fond du dossier, a mis en place différentes stratégies de contournement. Sur ce point aussi, la France semble en retard par rapport à ses voisins européens (Belgique et Royaume-Uni). Cette différence révèle une certaine déférence surannée de la justice administrative française à l'égard de l'État, qui continue de faire prévaloir la raison d'État sur la légalité internationale. Plus la pression publique, politique et juridique sera forte, plus l'exécutif et la justice administrative se verront forcés d'y répondre.

* Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre.